

Syndicat **I**ntercommunal **A**ILHON **M**ERCUER

d'adduction d'eau

Séance du mardi 23 septembre 2025

Date de la convocation: 18/09/2025

Membres en**exercice : 4****Présents : 5****Votants: 4****Pour: 4****Abstention: 0****Contre: 0***vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PATRICK BERRET,***Présents titulaires:** PATRICK BERRET, ANDRE CHABANIS, GILLES FEDIERE, THIERRY TAULEIGNE, Cyril SARRASIN**Présents suppléants non votants :** Cyril SARRASIN**Excusés:** Olivier DOMINIQUE, EDDY FULACHIER, STEPHANIE CREVOULIN**Représentés :****Objet: Tarifs applicables à partir du 1er octobre 2025 -****DE_2025_009**

e Président rappelle qu'une période de facturation commence le 1^{er} octobre après les relevés de compteurs pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Décide d'augmenter le tarif du m3 d'eau de 2 € à 2,03 € HT, le tarif d'abonnement de 87 € à 88 € HT à compter du 1^{er} octobre 2025,
- D'acter la facturation au prix d'achat des pièces de rechange en cas d'intervention de l'agent technique

Les autres tarifs restent inchangés.

DESIGNATION	TARIFS en € H.T. au 1 ^{er} .10.2024	TARIFS en € H.T. au 1 ^{er} .10.2025
Le M3 d'eau	2.00	2.03
Abonnement annuel ou location compteur *	87.00	88.00
Frais d'ouverture de contrat et de mise en service	40.00	40.00
Frais d'étude et de dossier lors de la réalisation d'un nouveau branchement y compris ouverture et mise en service du branchement	100.00	100.00
Déplacement suite à impossibilité de relever le compteur (art 17)	50.00	50.00
Frais d'intervention en cas d'infraction	350.00 + valeur de remise en état du branchement (pièces et MO)	350.00 + valeur de remise en état du branchement (pièces et MO)
Remplacement compteur suite à détérioration accidentelle	50.00 + valeur de remise en état du branchement (pièces et MO)	50.00 + valeur de remise en état du branchement (pièces et MO)
Fermeture de branchement	80.00	80.00
Courrier de relance pour facture impayée	20.00	20.00
Taux horaire pour intervention autres que	88.00	88.00

Date de transmission de l'acte: 06/10/2025

Date de reception de l'AR: 06/10/2025

007-250700291-DE_2025_009-DE

A G E D I

celles décrites ci-dessus		
Pièces de rechange en cas d'intervention de l'agent technique		Facturées au prix d'achat
Forfait intervention pour vérification après compteur	50.00	50.00

*Lors du remplacement d'un compteur de diamètre supérieur à 15 mm, le coût d'achat du compteur sera remboursé par l'abonné au tarif d'achat en vigueur à la date du remplacement du compteur

Pour les ensembles immobiliers de logements ou lotissements avec réseau d'eau interne privé et disposant d'un compteur d'individualisation pour chaque logement, le montant de l'abonnement pour le compteur général collectif sera égal au montant de l'abonnement d'un compteur de diamètre 15.

Les compteurs d'individualisation seront facturés au tarif en vigueur.

Les tarifs sont en euros et assujettis aux taxes et redevances en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, le jour mois et an susdits. Pour extrait conforme.Certifié exécutoire par affichage et transmission en Sous-préfecture

Le Président
Patrick BERRET

Date de transmission de l'acte: 06/10/2025

Date de reception de l'AR: 06/10/2025

007-250700291-DE_2025_009-DE

A G E D I